

Agents :

- **EKOUTSA ZOMBO MONDOUKA Anselme Damas**, Matricule 168 596 E, Instructeur de Communication Sociale, Précédemment en service au Centre Social de BITAM, Muté.

**SERVICE SOCIAL DU LYCEE FRANCOIS XAVIER
D'ANGONE**

Agents :

- **MEZUI ME ZUE Camille Roland**, Matricule 127 846 K, Auxiliaire en Travail Social/Assistant Social, Précédemment en service au Service Social CFPPO, Muté.

Article 2 : Sous peine de sanctions disciplinaires, les intéressés doivent regagner leurs postes d'affectation respectifs trente (30) jours au plus tard après la date de publication du présent arrêté.

Article 3 : Le présent Arrêté, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Libreville, le

04 SEP. 2018

AMPLIATION :

- PR1
- PM1
- MBCP1
- MISI1
- GOUVERNORATS9
- ARCHIVES1
- J.O.1



Guy Maxent MAMIKA